



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

Compte-rendu CHSCT 38 extraordinaire du 20 mai 2020

CHSCT extraordinaire en visioconférence dans le cadre de la gestion du COVID 19. Ce CHSCT est présidé par Mme Blanchard, secrétaire générale de la DSDEN 38.

Egalement pour l'administration : M. Laporte - DASEN adjoint ; Mme Tognarelli – Inspectrice de l'Education Nationale ; M. Richard – DRH ; Dr Plantier – médecin de prévention ; Mme Primat – conseillère de prévention de l'Isère.

Pour les représentants du personnel : 3 représentants FSU, 2 représentants UNSA, un représentant FO, un représentant CFDT.

Mme Blanchard déclare que le PV du CHSCT extraordinaire du 17 avril serait transmis dans la journée. Elle annonce aussi une réponse aux avis du 17 avril dans la semaine. Des contraintes de temps n'ont pas permis de le faire plus vite.

Note : Il a déjà été signalé à l'administration que l'urgence de la situation nécessitait une réponse rapide. Aucune amélioration de ce côté-là.

Mme Blanchard précise aussi qu'avec les retours du premier degré, il y a pour la reprise une grande satisfaction de la part des personnels, des élèves et des parents. Il n'y a pas eu de difficultés. Dans le premier degré, il y a eu 31000 élèves accueillis sur la semaine (sur 120000 élèves dans le département). Suite à une question, il est précisé qu'en REP il y a eu 16,06% de reprise, et 11,92 en REP+. Il n'y a pas d'informations sur le second degré qui vient de reprendre. Mme Tognarelli précise qu'il y a un plus grand pourcentage de PE en distanciel dans les REP et REP+.

Il y a un collège du département où il y a eu un cas de COVID chez un enseignant (détecté le 18 mai). Cet enseignant n'avait pas encore été en contact avec des élèves, il avait été en contact avec 12 personnels de l'établissement qui portaient des masques. Le collège n'a pas été fermé. Les personnels ont été placés en quatorzaine, des tests ont été faits et ils sont en attente des résultats.

Situation après le 2 juin

Il y a des remontées qu'il est compliqué pour les personnels de s'organiser car ce qui est en place n'est valable que jusqu'au 2 juin. Les personnels ont besoin de savoir ce qui se passe ensuite. L'administration répond que ce n'est pas de leur ressort. Des annonces sont prévues le 27 mai et qu'il n'est pas possible de prévoir quoi que ce soit avant cette date.

Force Ouvrière fait remarquer que ça risque de se faire à nouveau dans la précipitation. On a vu une reprise du premier degré le 11 mai, et une FAQ du ministère sur la reprise parue le 14 mai.

Garde d'enfants pour les personnels

Force Ouvrière fait remonter des cas d'enseignants qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école et à qui on refuse de continuer le travail en distanciel au prétexte qu'ils ont la possibilité de mettre leur enfant à l'école (ce qui est contraire à ce qui est indiqué dans le plan de reprise économique. Il a été possible de régler les situations en engageant le rapport de force, ce qui n'est pas des plus agréables pour une reprise.

A la question de FO sur les enfants de personnels qui ne sont pas accueillis tous les jours dans l'école, l'administration répond qu'ils peuvent être accueillis tous les jours, l'information a été envoyée aux IEN. Mme Blanchard précise de faire remonter les situations pour qu'ils interviennent.

Dans le second degré, ils sont accueillis prioritairement, mais à partir du 18 mai.

Note : Sur les questions de garde d'enfant, il faut s'appuyer sur le plan de reprise académique qui précise bien qu'un personnel qui **choisit** de ne pas remettre son enfant à l'école, est considéré comme n'ayant pas de solution de garde, et peut donc ne pas reprendre en présentiel.

Conditions de reprise

Le Dr Plantier précise qu'il n'a pas eu d'augmentation de demandes de consultations pour un stress lié à la reprise. Il note plutôt un soulagement. Mme Blanchard précise qu'il n'y a pas eu plus d'appels à la cellule départementale d'écoute psychologique. Mme Tognarelli précise que les personnels sont contents de reprendre. Il ne faut pas donner trop de travail en distanciel, il faut rester raisonnable.

Les organisations syndicales ne partagent pas l'avis de l'administration sur les conditions de reprise. Sur les gestes barrière et les conditions d'hygiène il n'y a pas de soucis.

Un point qui remonte beaucoup concerne le cumul du présentiel et du distanciel. Il y a beaucoup d'élèves qui restent en distanciel, et il n'y a plus de possibilité de s'occuper d'eux à cause de la reprise. M. Laporte précise bien que les personnels ne doivent pas dépasser leurs obligations réglementaires de service. Cela relève d'organisations internes, mais le consensus doit se faire dans le cadre des ORS. S'il y a des dysfonctionnements il faut les faire remonter si ça perdure.

Les organisations syndicales font remonter que le véritable souci c'est que dans les faits, des enseignants font les deux. J'interviens pour préciser que suite aux interventions lors du précédent CHSCT, il y a eu moins de demandes sur le cumul, mais les consignes restent souvent floues et certains font les deux par conscience professionnelle. Certains le font et d'autres pas, ce qui est une source de tensions au sein des équipes, mais également avec les parents d'élèves qui semblent attendre que les enseignants qui reprennent continuent 100% du travail en distanciel. La situation est encore plus problématique pour les PE qui sont le seul référent de la classe, et seuls face aux parents. Les directeurs sont extrêmement sollicités. Bien qu'ils en aient la possibilité, certains ont du mal à lâcher leur classe par conscience professionnelle. Les consignes pas toujours claires ou contradictoires relèvent pour FO **d'injonctions contradictoires**. On demande aussi aux enseignants d'abandonner les élèves qui restent en distanciel pour faire l'accueil (car il n'est pas tenable de cumuler les deux) et demander cela à des enseignants est contraire à leurs valeurs. C'est ce qu'on appelle du **conflit de valeur**. C'est un problème qui est loin d'être anodin. Il y a un autre endroit où les conditions de travail ont causé des **conflits de valeur** et des **injonctions contradictoires** : c'est France Telecom. Et on a pu voir les conséquences désastreuses pour les personnels.

Mme Blanchard répond qu'ils ont bien conscience des difficultés, que la concertation est importante. La cellule d'écoute académique reste disponible sur les questions pédagogiques, et la cellule d'écoute départementale sur les questions psychologiques. Ils vont redonner des consignes sur le distanciel. Il y aura aussi un accompagnement par la RH de proximité et qu'elle entend bien les difficultés.

Note : L'administration ne conteste pas la position de FO qui est que les situations dans lesquelles sont placés les personnels relèvent d'injonctions contradictoires et de conflits de valeur.

AVIS sur les risques psychosociaux :

La FSU propose un avis sur lequel FO choisit de s'abstenir car leur avis demandait : « ... à ce que, dans la perspective de la rentrée de septembre, le temps de cette réflexion soit pris ». Pour FO la question des risques psychosociaux est importante, mais ce n'est pas une réflexion qui est nécessaire au vu de la situation. Nous avons proposé également un avis sur les risques psychosociaux :

Avis proposé par FO : Afin de faire cesser les injonctions contradictoires et les conflits de valeur qui traumatisent les enseignants et les met en danger, le CHSCT D réuni le 20 mai 2020 préconise d'attendre que les conditions sanitaires permettent un retour à la normale de l'école. En attendant il recommande la continuation des cours à distance.

- 1 pour (FO), 6 abstentions (FSU – UNSA – CFDT)

Note : bien qu'il y ait une seule voix pour, l'avis est adopté.

L'UNSA a également proposé un avis et nous avons voté pour.

Horaires des écoles

Il est signalé la situation de l'école de Gières. L'école va rouvrir à partir de 7h45 le matin (bien que la journée ne dépasse pas six heures), ce qui pose des soucis d'organisation pour les personnels. Mme Tognarelli répond qu'elle va échanger avec l'IEN de la circonscription. Les équipes font une proposition, et l'IEN donne un avis sur la proposition.

AESH

Beaucoup de questions et d'inquiétudes sur l'accueil des élèves à besoin particulier, de leur capacité à respecter les gestes barrière. Certains élèves ont généralement besoin d'être contenus physiquement. Avant le confinement, le CHSCT était souvent alerté sur des difficultés posées par des élèves à besoins particuliers, et il y a une inquiétude réelle des équipes.

Mme Tognarelli répond que cela concerne une trentaine d'enfants sur le département et que l'IEN AESH suit les situations de près, et voit si c'est possible ou pas. Si ce n'est pas possible, l'élève reste en distanciel.

Les organisations syndicales expliquent qu'il y a toutefois une marge entre la théorie et la pratique. Le dialogue avec les familles n'est pas toujours simple. Et que se passe-t-il si l'élève en question est enfant de personnels indispensables à la gestion de la crise ?

Mme Tognarelli répond que s'il y a un problème on appelle les parents qui savent que le respect du protocole est premier.

Je demande ce qu'il en est des protections pour les AESH qui doivent avoir un contact physique avec l'élève du fait du handicap : avec l'exemple d'une élève en chaise roulante qui a besoin d'aide pour aller aux toilettes. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la situation des AESH et ne savons toujours pas ce que sont les « protections ++ » préconisées. Le protocole AESH national est très évasif sur les protections requises.

Le Dr Plantier répond que si les deux ont un masque et qu'ils s'assurent que leurs mains sont bien propres, il n'y a pas de soucis car il n'y a pas de gestes invasifs. Si c'est juste porter une élève pour la mettre sur les toilettes, il n'y a pas besoin d'équipements supplémentaires. Il y a des masques pédiatriques pour les enfants (bien qu'il ne soit pas recommandé en maternelle). Il y a des éléments solides qui montrent qu'en dessous de 10 ans il y a peu de risques de contagion, et un basculement progressif vers 10-15 ans. Si l'enfant ne porte pas de masques il n'y a pas de danger à s'approcher.

Je rappelle qu'on ne cesse de nous dire de respecter les distances mais là on nus parle de contact. De plus vu le peu de tests qui sont faits, il est difficile de savoir ce qu'il en est réellement. On n'a pas testé les gens qui avaient une forme bénigne ou qui étaient asymptomatiques.

Le Dr Plantier répond que s'il y a une urgence, il faut s'approcher, le risque est « minime ». C'est vrai qu'il n'y a pas de consensus. On découvre petit à petit, ça peut évoluer. Mais les informations sont rassurantes pour les moins de 10 ans.

<p><u>Note</u> : Le risque est « minime », mais pas nul. Donc il peut y avoir un risque de contamination. Et on ne sait toujours pas ce qu'est une « protection ++ »</p>
--

AVIS : Un avis sur les AESH pour demander des protections adaptées est proposé, et il est adopté à l'unanimité.

Masques

Les masques qui arrivent dans les établissements ne sont pas dans leurs emballages d'origine. Ils sont reconditionnés et il n'y a pas de notice. C'est peu pratique quand on a des lunettes (buée). Les collègues se demandent si les masques sont bien homologués. Ils se demandent aussi s'ils peuvent utiliser des masques faits maison. Et peut-on reprocher à un enseignant de venir avec un masque non homologué ?

Mme Blanchard répond qu'ils arrivent en vrac, et en fonction des effectifs il a fallu les trier. Cela s'est fait avec des consignes sanitaires, en lien avec les infirmières et médecins scolaires. Le Dr Plantier ajoute qu'ils sont tous testés et sont à la norme AFNOR. Un masque personnel est possible s'il y a un étiquetage norme AFNOR.

Utiliser un masque qu'on a fait soi-même n'est pas préférable. On ne peut pas reprocher quoi que ce soit à un enseignant si son masque est à la norme AFNOR.

Il est aussi signalé que pour certains personnels, le masque a du mal à s'adapter à leur morphologie. L'administration répond que comme dans le commerce il n'y a qu'une taille pour les adultes. Il faut voir pour l'ajuster. Il est aussi signalé que certaines ATSEM portent un masque « fait maison » car la mairie ne leur en a pas fourni.

Note : Il est important de bien porter un masque qui est homologué. Les personnels ne doivent pas utiliser un masque fait main parce que le masque homologué est moins confortable. On peut leur reprocher d'avoir un masque non homologué en cas de contamination.

Je signale que dans un CIO les personnels doivent accueillir des usagers qui ne portent pas de masque. Leur hiérarchie leur a indiqué qu'on ne peut pas imposer le port du masque aux usagers. Ce n'est pas acceptable ! Dans les collèges les élèves doivent le porter et on nous rappelle sans cesse que c'est important. Mme Blanchard répond qu'elle va faire remonter l'information au service gestionnaire des CIO.

Taille des locaux

Question de FO sur le calcul de l'espace par élèves. On dit 4m² par élève, mais est-ce que les meubles comptent ? Dans les salles de classe dans le premier degré il y a des étagères ou des armoires sur le bord. On ne peut pas coller des élèves contre les meubles. Des personnels se sont vus demander par leur IEN de sortir les meubles de la salle de classe.

Mme Blanchard répond qu'on prend en compte les meubles, et que ça peut du coup réduire la capacité d'accueil de la salle. Si on ne peut pas mettre plus de 12 élèves, on met 12 élèves. L'objectif n'est pas de sortir tous les meubles. Si des situations perdurent, il faut les faire remonter.

CDI dans les collèges

Même problématique que les salles de classe dans le primaire. On ne peut pas prendre juste la surface de la salle pour calculer la capacité d'accueil. Les documents dans les meubles sont les outils du professeur documentaliste. Tout mettre sous plastique est compliqué. Dans certains établissements, les CDI ont été transformés en salle des professeurs car ils sont plus grands. Qu'en est-il de la possibilité de prêter des livres.

M. Laporte répond que les bibliothèques rouvrent et que rien ne s'oppose aux prêts si les conditions sanitaires sont respectées. Mais il lui est répondu que pour l'instant une lettre des IPR Vie Scolaire interdit le prêt des livres. Suite à une question de FO, Mme Blanchard reconnaît que cela peut évoluer et que la question n'est pas fermée. Sur l'utilisation du CDI comme salle des professeurs, M. Laporte explique que ça ne lui pose pas de souci si c'est décidé collectivement dans l'établissement.

AVIS : Deux avis de la FSU (un sur les masques, un sur les normes) sont mis au vote. L'UNSA s'abstient sur l'avis concernant les masques, l'UNSA et la CFDT s'abstiennent sur l'avis concernant les normes.

Des avis proposés par FO sont aussi mis au vote. Un sur les masques, et un sur la surface des locaux.

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 demande qu'un minimum de 4 masques soit fourni chaque jour à chaque enseignant en présence d'élèves. Ces masques doivent répondre aux exigences rappelées dans l'avis n°3 du CHSCT D du 7 mai 2020 - pour rappel : « chaque personnel [doit disposer] de masques en quantité suffisante et que le port du masque soit obligatoire pour tous dans le 1^{er} et le 2^e degré. En cas d'impossibilité pour les élèves de le porter, nous demandons la fourniture de masques FFP en quantité suffisante pour les enseignants et personnels au contact de ces élèves. » Des masques supplémentaires doivent être donnés aux agents afin qu'ils puissent, même s'ils n'accueillent pas d'élèves, en porter un lors des réunions et des permanences de remise de plan de travail aux familles. Ils doivent être livrés, en nombre suffisant, dans les écoles et établissements. Il doit être clairement rappelé à chaque personnel par l'administration que lors de toute activité professionnelle dans les établissements ou école, le port d'un masque fourni par l'administration est obligatoire.

- 4 pour (FO – FSU), 3 abstentions (UNSA - CFDT)

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 rappelle que le protocole prévoit pour la reprise des cours 4 m2 par élève en plus de l'espace pour l'enseignant. Le CHS-CT rappelle que les meubles de rangement et le matériel pédagogique sont partie intégrante d'une salle de classe, et que personne ne peut en exiger le déménagement total ou partiel en dehors des bureaux des élèves.
- 4 pour (FO – FSU), 3 abstentions (UNSA - CFDT)

Un avis est également proposé sur les équipements de protection pour les infirmières scolaires. L'avis est adopté à l'unanimité.

Titulaires remplaçants et postes partagés

Des TR sont amenés à faire des remplacements courts. Cela leur demande à chaque fois plus d'adaptation du fait de devoir se familiariser avec le protocole sanitaire mis en place dans l'école. Cela implique aussi plus de travail pour le directeur qui doit tout montrer au TR, et tous les directeurs ne sont pas déchargés (certains n'ont pas fait la demande par conscience professionnelle, ou parce qu'il y a une pression des parents et un manque de personnels en présence).

Mme Tognarelli répond qu'il reste très peu de TR de disponibles pour aller en renfort du présentiel. La plupart sont déjà affectés pour du distanciel ou du présentiel. Il n'est pas interdit d'avoir un TRS sur 4 écoles, mais si ce n'est pas par choix, faire remonter les situations. Elle reconnaît que certains directeurs veulent garder leurs classes, mais ils disent dans ce cas qu'ils ont quelqu'un de disponible pour la gestion du protocole.

Il a été dit que les enseignants de RASED ne devaient pas se déplacer. Mme Tognarelli répond que tout est piloté par l'IEN RASED. L'enseignant peut prendre quelques groupes avec des élèves qu'il peut prendre à la demi-journée.

Je fais remarquer que dans le second degré, nous avons entendu qu'il était préférable que l'enseignant fasse son complément de service en distanciel. Mais dans les faits, les collègues se heurtent à un refus du chef d'établissement qui veut que le collègue revienne en présentiel.

Mme Blanchard répond qu'on ne proscriit pas les déplacements, on les limite. Il y a besoin de continuité pédagogique et de maintenir l'accueil.

Note : On voit que le discours change quand il s'agit d'envoyer les enseignants dans les établissements à tout prix. Et ensuite on nous dit que ce n'est pas de la garderie.

PE ne reprenant pas en présentiel

Question de FO sur les PE qui souhaitent rester en distanciel. Leurs élèves sont répartis dans les classes des autres collègues, ce qui met une pression (même indirecte) sur l'enseignant. Le PE est-il en droit d'attendre que TR prenne en charge ses élèves pour que son choix n'impacte pas ses collègues ? Mme Blanchard répond de faire remonter la demande à son IEN. Mme Tognarelli ajoute que l'enseignant peut compenser en faisant plus de distanciel.

AVIS : les derniers avis sont proposés. Abstention de FO sur l'avis de l'UNSA concernant le service RH et le versement des primes éventuelles. Abstention également de FO sur l'avis proposé par la FSU sur la transmission des documents (le CHSCT doit être saisi pour donner son avis, pas pour servir d'instance intermédiaire).

Les derniers avis de FO sont mis au vote :

Un avis sur la réponse aux avis précédents, un avis sur la garde d'enfants, un avis sur le travail à distanciel pour raison médicale, et un avis sur la reconnaissance en accident de travail d'une contamination.

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 réitère les avis votés lors des deux derniers CHS-CT et exige leur respect.
- *unanimité*

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 rappelle que le ministère a annoncé que les enseignants ne pouvant ou ne souhaitant pas envoyer leur(s) enfant(s) à l'école ou dans leur(s) établissement(s) sont considérés comme sans solution de garde et qu'à ce titre ils peuvent continuer le travail à distance depuis leur domicile. Le CHS-CT demande qu'il en soit de même pour les enseignants dont les enfants ne bénéficient pas d'un temps plein de classe. Le CHS-CT demande que ces informations soient rappelées immédiatement par la DASEN à tous les chefs d'établissements du second degré et aux IEN dans le 1er degré.

- 3 pour (FO – UNSA), 4 abstentions (FSU - CFDT)

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 rappelle que conformément aux directives ministérielles et au plan de reprise académique, les enseignants fournissant une attestation médicale ne peuvent pas être contraints à une reprise en présentiel. Cela doit être rappelé immédiatement par l'administration à tous les personnels par chaque IEN et chaque chef d'établissement.

- 1 pour (FO), 6 abstentions (FSU – UNSA - CFDT)

Avis proposé par FO : Le CHSCT de l'Isère réuni le 20 mai 2020 demande que les personnels de l'EN qui ont assuré l'accueil des enfants et de ce fait ont mis leur santé en danger, soient déclarés automatiquement en accident de service en cas de contamination.

- 1 pour (FO), 6 abstentions (FSU – UNSA - CFDT)

Pour conclure, certains avis n'ont obtenu qu'une voix, celle de FO. Mais les autres organisations syndicales n'ayant pas voté contre, ils sont adoptés.

Pour la FNEC-FP FO

Samuel Bancelhon